



Dénonciation calomnieuse ?

Par Morlo01

Bonjour,

Suite à un rendez vous avec un médiateur du procureur de la république, celui-ci m'a fait part que la partie adverse lui a raconté que je me suis fait virer de l'armée .

Ceci est totalement faux et je peux le prouver. Sont but étant bien évidemment de me nuire et de me faire passer pour ce que je ne suis pas, j'aimerais savoir si celà est considéré comme une dénonciation calomnieuse ou autres ? Que puis-je faire ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50 / contact@conseils-avocat.fr